



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agence de l'environnement et de la maitrise de l'energie

Question écrite n° 49672

Texte de la question

M Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur sur les consequences de la decision prise a l'issue du comite interministeriel du territoire, portant delocalisation et decentralisation du siege parisien de l'Agence francaise pour la maitrise de l'energie. Les personnels de l'AFME denoncent les bouleversements professionnels et familiaux qui decouleront de la scission du siege parisien avec un deplacement a Angers et Valbonne de la moitie des effectifs. Il lui demande, en consequence, quelles mesures elle envisage de prendre pour modifier cette decision en fonction des assurances donnees auparavant par le Gouvernement, des engagements de concertation pris avec le personnel et des preconisations du rapport Pappalardo.

Texte de la réponse

Reponse. - Mme le Premier ministre a indique lors de la reunion du comite interministeriel pour l'amenagement du territoire (CIAT) la determination du Gouvernement de relancer la politique de delocalisation de certaines fonctions administratives et a ameliorer le logement social en region parisienne. C'est dans le cadre de cette politique de reequilibrage des activites et de l'habitat que doivent s'apprécier les decisions du CIAT, transferant hors de la capitale divers etablisements dont l'agence de l'environnement et de la maitrise de l'energie. Dans la pratique, les modalites de cette delocalisation seront bien evidemment arretees en concertation avec le personnel concerne. Ces modalites devront prendre en compte le double souci de conserver aux structures toute leur efficacite et de repondre aux problemes humains qui pourront se poser.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49672

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1991, page 4506